

1.

F
O
R
Ê
T

Fiche réalisée dans le cadre du projet LEADER GAL "Démonstration de bonnes pratiques forestières dans la Botte du Hainaut"



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



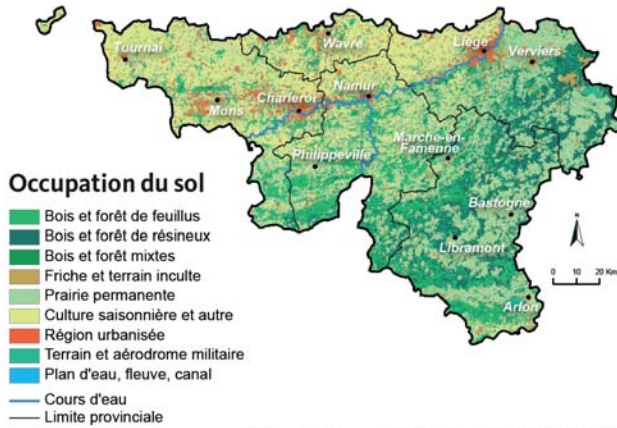
01

QUELQUES CHIFFRES



La forêt wallonne s'étend sur plus de 555.000 ha (IPRFM, 2012), soit près d'un tiers du territoire et 80 % des forêts de Belgique. Elle constitue la 2^{ème} richesse de la Région wallonne juste après l'eau.

1. OCCUPATION DU SOL



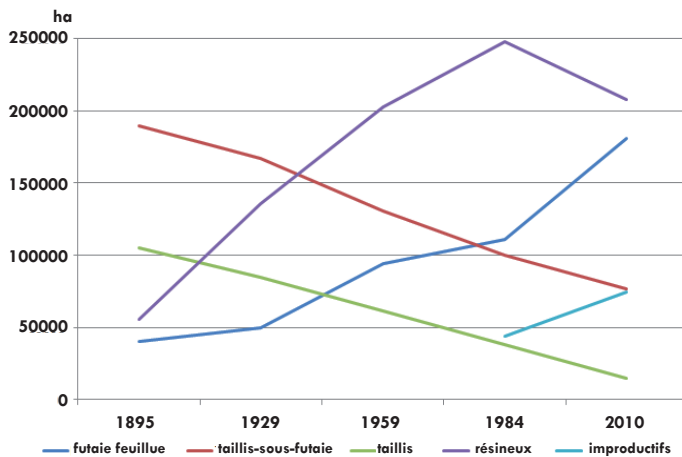
En l'espace de 100 ans, la surface forestière a augmenté significativement en Wallonie. Actuellement, les forêts s'étendent sur 555.000 ha, dont 86,5 % de peuplements productifs.

L'Ardenne, région naturelle où un ha sur deux est boisé, compte à elle seule environ 60 % de la forêt wallonne.

Les peuplements les plus diversifiés se rencontrent essentiellement dans le Condroz, la Région limoneuse, la Lorraine belge et la Fagne-Famenne.

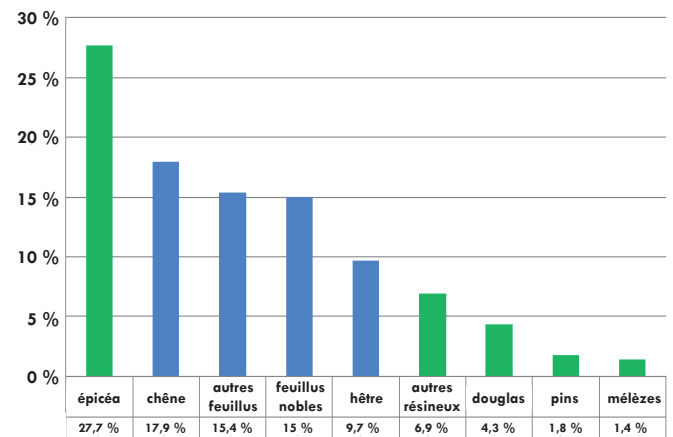
2. TRAITEMENT

De nombreux taillis et taillis-sous-futaie ont été convertis en futaies feuillues ou résineuses. Sur 115 ans, le taillis-sous-futaie perd 60 % de son étendue et le taillis régresse de 85 %. Par contre les futaies feuillues et résineuses sont 3,5 et 2,7 fois plus présentes



3. COMPOSITION

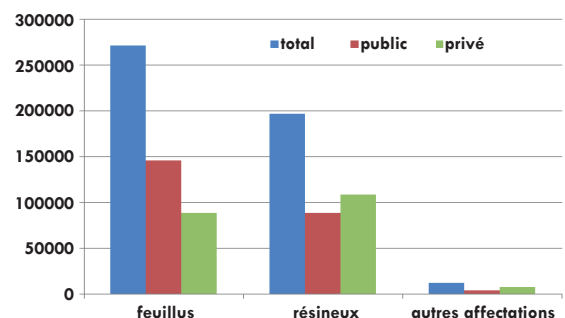
Les résineux, en recul depuis environ 15 ans, couvrent aujourd'hui 196.836 ha (47 %). L'épicéa domine : 129.502 ha (28 % des peuplements et 66 % des résineux) suivi du douglas (± 20.000 ha). Les peuplements feuillus (271.338 ha) représentent 58 %. Le chêne reste l'essence la plus répandue (environ 100.000 ha) suivi des hêtraies.



4. PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

En Région wallonne, environ la moitié des forêts sont publiques : les bois soumis au régime forestier sont détenus par la Région wallonne (21 %), les provinces (3 %), les communes (72 %) et divers organismes publics dont les CPAS et Fabriques d'églises (7 %).

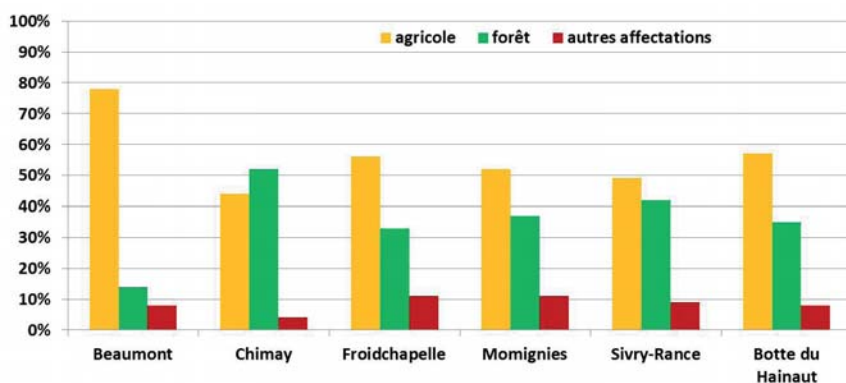
La gestion des forêts privées est de la responsabilité des propriétaires et/ou gestionnaires, dans le respect de la législation.



5. RESSOURCES EN BOTTE DU HAINAUT

(Portrait de la forêt du GAL Botte du Hainaut via le projet LEADER)

COMMUNE	SUPERFICIE TERRITOIRE	HABITANTS		OCCUPATION DU SOL					
				Agriculture		Forêt		Autres affectations	
Beaumont	9.300 ha	6.696	72/km ²	7.254 ha	78 %	1.341 ha	14 %	705 ha	8 %
Chimay	19.710 ha	9.715	49/km ²	8.690 ha	44 %	10.188 ha	52 %	832 ha	4 %
Froidchapelle	8.600 ha	3.609	42/km ²	4.476 ha	56 %	3.215 ha	33 %	909 ha	11 %
Momignies	8.557 ha	5.088	59/km ²	5.110 ha	60 %	2.813 ha	33 %	634 ha	7 %
Sivry-Rance	7.296 ha	4.607	63/km ²	3.600 ha	49 %	3.063 ha	42 %	633 ha	9 %
Botte du Hainaut	53.463 ha	29.715	57/km²	29.130 ha	57 %	20.620 ha	35 %	3.713 ha	8 %



COMMUNE	STATUTS DES FORÊTS			
	Publiques		Privées	
Beaumont	696 ha	52 %	645 ha	48 %
Chimay	5.813 ha	57 %	4.375 ha	43 %
Froidchapelle	2.134 ha	66 %	1.081 ha	34 %
Momignies	1.750 ha	62 %	1.063 ha	38 %
Sivry-Rance	2.563 ha	84 %	500 ha	16 %
Botte du Hainaut	12.956 ha	64 %	7.664 ha	36 %

COMMUNE	COMPOSITION DES FORETS			
	Feuillus		Résineux	
Beaumont	677 ha ^(*)	97 %	19 ha ^(*)	3 %
Chimay	7375 ha	78 %	2.125 ha	22 %
Froidchapelle	1.078 ha	37 %	1.797 ha	63 %
Momignies	1.750 ha	76 %	563 ha	24 %
Sivry-Rance	2.375 ha	88 %	313 ha	12 %
Botte du Hainaut	13.255 ha	75 %	4.817 ha	25 %

